

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**PROJET**

**du**

**n°14**

**page 1/2**

**RAPPORTEUR : Mme Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Projet de construction d'un restaurant scolaire pour l'école élémentaire Jean ZAY – Création d'une autorisation de programme**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le bâtiment de l'actuel restaurant scolaire de l'école élémentaire Jean ZAY étant particulièrement vétuste, il est proposé de lancer le projet de construction de nouveaux locaux sur le terrain jouxtant l'actuel restaurant, après démolition des très anciens préfabriqués interdits d'accès aux enfants depuis plusieurs mois.*

*Ce projet, d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, permettra d'accueillir les 95 rationnaires de l'école (pour 135 élèves environ). Il comportera un office de préparation en liaison froide, des sanitaires, des locaux techniques et deux espaces de restauration : l'un pour le service à table des CP-CE1, l'autre pour les élèves à partir du CE2, qui auront accès à un self service. Ces derniers seront guidés dans leur apprentissage et leur éducation à l'équilibre alimentaire par le travail attentif de l'équipe d'animation midi-deux .*

*Il est nécessaire de créer une autorisation de programme à hauteur du montant total de l'opération, les crédits de paiement devant être inscrits sur deux exercices budgétaires, soit l'année 2011 et l'année 2012.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 2311-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

**CONSIDERANT** l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer une autorisation de programme d'un montant de 618 000 € TTC pour financer la construction du nouveau restaurant scolaire.

Les crédits de paiement (montants TTC) seront inscrits au budget de la ville, selon le calendrier ci-après :

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal****PROJET****du****n°14****page 2/2**

		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b> –	Honoraires .....	12 000 €		
	Travaux démolition ...	56 000 €		
	Travaux construction .		550 000 €	618 000 €
<b>RECETTES</b> –	Autofinancement .....	68 000 €	550 000 €	618 000 €
	ou emprunt			

Les dépenses et les recettes seront imputées à la sous fonction 212.18, au service gestionnaire 5200 et aux articles budgétaires concernés.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2586  
Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM